



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

Construire une École pour toutes et tous avec un plan interministériel

La Conférence Nationale du Handicap se tient le 26 avril à l'Élysée et doit aboutir à l'annonce d'un acte 2 de l'école inclusive.

Beaucoup d'équipes professionnelles dans les écoles, collèges ou lycées rencontrent des difficultés. L'hétérogénéité des élèves et la démultiplication des suivis individualisés fragilisent la scolarité de tous et exposent les personnels à des risques psychosociaux et de la souffrance au travail. Les personnels se retrouvent trop souvent seuls, démunis face à des situations complexes sans un apport de compétences professionnelles complémentaires. Faute de moyens suffisants, les situations de handicap sont mal prises en compte et l'inclusion recherchée devient une exclusion.

Dans le secteur médico-social, la politique d'inclusion scolaire est menée sans concertation avec les professionnel·les et leurs représentants, sans interroger les impacts sur leur pratique professionnelle, leurs conditions d'exercice, le sens même de leur travail. Une politique menée à coût constant, dans un contexte de pénurie de professionnel·les, qui se fait au détriment du temps utile éducatif. Une politique menée en silo, alors même que la désinstitutionnalisation devait faire tomber les murs pour une plus grande ouverture sur la société.

Pour la CFDT, il faut sortir d'annonces cosmétiques et proposer un plan ambitieux à la hauteur des enjeux de l'inclusion.

Nous demandons l'élaboration et la mise en œuvre, dans le cadre du dialogue social avec les représentants des travailleur·ses concerné·es, d'un plan interministériel en collaboration avec les collectivités territoriales pour l'inclusion scolaire où chacun agira de concert à l'ambition d'une école inclusive, prémices d'une véritable société inclusive.

Aujourd'hui, le compte n'y est pas ! La scolarisation des enfants en situation de handicap doit prendre en compte leurs besoins thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques. Elle ne saurait reposer sur les seuls étayages pédagogiques de l'Éducation Nationale, tout comme l'inclusion ne saurait reposer sur le seul secteur médico-social. Il s'agit ici de mettre en action la société tout entière pour relever ce défi.

Pour la CFDT, cela doit passer par :

- Une inclusion scolaire au plus près des lieux de vie des enfants accompagnés, dans le cadre de partenariats territoriaux entre l'ensemble des acteurs intervenants dans le parcours de l'enfant ;
- L'intervention en milieu scolaire et la collaboration avec les professionnel·les du champ médico-social ou éducatif pour répondre aux besoins thérapeutiques, sociaux, éducatifs des élèves. Cela passe par la mise en place de partenariats en équipe pluri-professionnelles allant au-delà du champ de l'Éducation Nationale ;
- Des temps et des espaces de dialogue professionnel institutionnalisés et reconnus entre les partenaires pour échanger, dialoguer et co-construire l'inclusion au plus près des besoins des élèves ;
- La mise en place dans les écoles et les établissements scolaires d'espaces adaptés pour répondre à l'ensemble des besoins, temporaires ou permanents ;
- Des effectifs adaptés et formés à tous niveaux tenant compte des besoins des enfants ou de jeunes en situation d'inclusion. Cela passe par une meilleure reconnaissance de l'ensemble des métiers nécessaires à leur accompagnement pour les rendre attractifs et pourvoir les besoins en effectifs ;
- L'accélération du traitement des procédures d'alerte instruites pour ne plus laisser les personnels sans réponse de la part de la société ;
- Un socle de formation commun à l'ensemble des acteurs aux enjeux de l'inclusion pour créer une culture et un langage partagé, ainsi qu'une reconnaissance mutuelle dans ces champs d'interventions. Tous les personnels au contact des enfants en situation d'inclusion doivent être formés.
- Dans l'Éducation Nationale, une formation pédagogique solide et tout au long de la carrière aux enjeux de l'inclusion et à la conception universelle des apprentissages. Il faudra adapter les programmes en ce sens ;
- Une orientation des élèves en situation de handicap qui ne soit pas basée sur leurs seuls résultats scolaires, mais tenant compte de leur handicap et de leurs habiletés. À ce titre, l'orientation en voie professionnelle ne peut être la seule voie proposée.

Nous le réaffirmons avec force, l'École est un droit et un enfant porteur de handicap ne doit pas en être exclu. C'est le fondement de la Loi du 11 février 2005 en déclarant que « Tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements, le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence ».

L'État et les collectivités territoriales doivent mettre en place les moyens matériels et humains nécessaires à la scolarisation des enfants en situation de handicap, et c'est là que le bât blesse. Si la politique menée depuis 2015 a permis d'étayer la scolarité de ces enfants grâce à l'engagement massif de personnels AESH, cet accompagnement ne permet pas de répondre à tous les besoins de certains élèves.

La réponse aux besoins de l'enfant doit rester le cœur de la politique d'inclusion scolaire. Il ne s'agit plus d'adapter la réponse de la société en fonction des moyens présents. Il s'agit désormais, collectivement, de nous doter des moyens nécessaires à la réalisation de l'ambition d'une société inclusive, juste et solidaire, respectueuse des personnes et reconnaissante de ceux qui les accompagnent.

Signataires :

- Yvan Ricordeau, secrétaire national confédéral CFDT,
- Catherine Pinchaut, secrétaire nationale confédérale CFDT,
- Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques,
- Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du Sgen-CFDT,
- Evelyne Rescanière, secrétaire générale de la CFDT Santé-Sociaux,
- Laurent Lamberdière, secrétaire général de la FEP-CFDT,
- Jacques Lager, secrétaire général d'Interco-CFDT.

Contacts pour la diffusion à la presse :

CFDT

Dominique Primault, attaché de presse de la CFDT / Valérie Malet, assistante :
01 42 03 80 12

CFDT Santé-Sociaux

Evelyne Rescanière : 06 19 74 58 66

Sgen-CFDT

Laetitia Aresu : 06 60 12 73 61

FEP-CFDT

Laurent Lamberdière : 06 20 36 27 37

Interco-CFDT

Jacques Lager : 07 84 59 98 57